

Le 27 octobre 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-337

Action culturelle

Saison culturelle 2023/2024

Contrat de Cession

Compagnie « Luc Amoros »
Spectacle « Vite, un selfie »
CHOUET FESTIVAL
Le 23 février 2024

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique, industrielle, brevets, logiciels, développements applicatifs...);

Considérant que le spectacle « Vite, un selfie » de la Compagnie « Luc Amoros » répond à la programmation de la saison culturelle 2023/2024 ;

Considérant le contrat de cession du spectacle de cette compagnie pour un montant de 7 421,50 € TTC ;

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	06 NOV. 2023
Publié	

DECIDE

- D'approuver le contrat de cession avec la Compagnie « Luc Amoros » portant sur la réalisation du spectacle intitulé « Vite, un selfie » pour un montant de 7 421,50 € TTC, comprenant la cession de droit d'exploitation, une partie des repas et le transport ;

- De préciser que ce spectacle sera présenté dans le cadre du CHOUET FESTIVAL le 23 février 2024 au Théâtre Municipal de Roanne.

Par délégation du conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne